



ACTE D'ENGAGEMENT SIMPLIFIÉ
Valant règlement de consultation
Mise en place d'un suivi piézométrique du site Natura 2000 FR8302002 : Tourbière du Haut-Livradois : complexe tourbeux de Virennnes

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

3- Objet de la consultation / Durée

Contexte :

Le site Natura 2000 « Tourbière du Haut-Livradois, complexe tourbeux de Virennnes » se trouve dans le département du Puy-de-Dôme, sur la commune du Monestier. Il couvre une superficie totale de 149 ha. Le complexe tourbeux de Virennnes présente une mosaïque d'habitats humides comprenant une tourbière acide à sphaignes au sein d'une sapinière acidiphile ancienne constituant le bassin versant. Cette tourbière est la plus grande et la plus riche en habitats d'intérêt communautaire du Haut-Livradois. Afin de préserver ces richesses naturelles, la tourbière de Virennnes fait partie du réseau Natura 2000.



Sur les 149 ha du site, environ 30 ha correspondent à des habitats tourbeux ou paratourbeux. Ces habitats ont été parcourus en 2025 lors d'un stage mené par un étudiant en Master 2 afin d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique du complexe tourbeux. En particulier, cette étude a été l'occasion de cartographier l'ensemble des unités végétales du complexe, de repérer des plantes indicatrices d'émergences, afin de cartographier les émergences d'eau alimentant le complexe tourbeux. De plus, les aménagements visibles tels les drains et autres fossés ont également été en partie cartographier. Cette étude a fait suite à un pré-diagnostic fonctionnel réalisé en 2024.

Cette connaissance plus fine du terrain permet d'envisager la mise en place d'un suivi hydrologique afin de mieux caractériser le fonctionnement du complexe tourbeux, de définir sa fonctionnalité actuelle, et d'évaluer l'impact possible des anciens aménagements réalisés dans la tourbière

Contenu de la mission :

La mission s'étalerait de 2026 à 2028 afin d'obtenir 2 années complètes d'enregistrement (par exemple, de septembre 2026 à septembre 2028).

Le syndicat mixte du Parc souhaite s'appuyer sur un prestataire afin de :

- 2026 : Définir un plan de pose des sondes en fonction des résultats attendus, en s'appuyant sur les connaissances précédemment acquises ainsi que sur une prospection de terrain ;
- 2026 : Installer les sondes (par le biais d'un procédé limitant au maximum les impacts sur le terrain) en réalisant et décrivant des sondages pédologiques à l'emplacement des piézomètres et en paramétrant le matériel ;
- 2027 : Produire les chroniques de la première année de données ;
- 2028 : Analyser les deux années d'enregistrement et produire un rapport de synthèse avant le 30 novembre 2028.

Le Parc fournira 10 sondes piézométriques (Sollinst, Levellogger), 2 sondes barométriques, les tubes et bouchons, ainsi que du géotextile si besoin. Les données seront relevées en 2027 et en 2028 par le Parc. La première phase terrain sera menée en collaboration avec le Parc qui apportera un appui technique pour la mise en place des sondes.

Rendus attendus :

- Réaliser un rapport de restitution de la mission terrain (localisation, description, paramétrage) ;
- Fournir la localisation des sondes au format shape (Lambert 93) ;
- Réaliser une restitution graphique des chroniques piézométriques de la première année d'enregistrement et une première analyse qualitative
- Réaliser un rapport de synthèse à la suite de l'analyse de la deuxième année d'enregistrement contenant à minima :
 - o Un état des lieux des connaissances ;
 - o Une partie méthodologique ;
 - o Une analyse des résultats (interprétation et discussion) ;
 - o Des propositions d'actions dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 afin d'améliorer ou de soutenir la fonctionnalité du complexe tourbeux, si cela s'avère nécessaire.



- Des pistes de réflexion sur la suite à donner quant à l'installation piézométrique (laisser les sondes sur place, en totalité ou en partie, proposer un pas de temps d'analyse des données, réfléchir à des études complémentaires...).

Les rapports correspondant à cette mission seront fournis en version papier (un exemplaire couleur), et en version informatique (version Word et PDF, photographies en format jpeg). La version informatique (cartographie et données) devra être compatible avec QGIS. Les logos des financeurs (*) figureront sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Obligations concernant les données cartographiques et les études :

- les photographies illustrant le rapport de suivi pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe.
- le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

(*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer dans les présentations et dans le rapport d'étude :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**Cofinancé par
l'Union européenne**

Calendrier :

- Installation des sondes avant le 30 septembre 2026
- Rapport de restitution de la mission terrain avant le 30 novembre 2026
- Analyse de la première année de données avant le 30 novembre 2027
- Rapport final : version intermédiaire avant le 15 novembre 2028, version finale avant le 30 novembre 2028

Le contrat sera conclu pour une durée de 36 mois à compter de sa notification.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 50%
2. Le prix : 30% ;
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 20%



Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

Le présent acte d'engagement simplifié signé.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de factures acomptes suivant l'avancement des prestations.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

Le paiement se fera sur présentation d'une facture annuelle avant le 30/11 de l'année.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 01/06/2026 à 12h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.



Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Descriptif des matériels proposés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional
Livradois-Forez